tionnel de Lyon, le 27 mars 1791, pour périr ensuite de la main même de ceux qui l'avaient élevé au siège épiscopal de Lyon.

En même temps commença la spoliation des Trésors des églises. Les vases sacrés, les ornements et le linge servant au culte furent enmagasinés aux Archives du district, dans la grande salle des pas-perdus de l'archevêché et dans une grande salle du claustral de Saint-Pierre<sup>1</sup>. Des inventaires furent dressés, mais ces documents envoyés à Paris, en vertu de la loi du 4-14 septembre 1792, avec l'argenterie, à la Caisse de l'Extraordinaire, ont tous disparu. Toutefois, on peut dire que ces spoliations furent d'abord faites, avec un certain ordre, par les officiers municipaux et des orfèvres de la ville, commis pour faire le pesage de l'argenterie saisie. Il ressort de quelques documents encore conservés aux Archives du Rhône, que les envois de cette argenterie aux hôtels des Monnaies de Lyon etde Paris eurent lieu en plusieurs fois.

Le premier envoi, à la Monnaie de Paris, se fit en mai 1791. Il comprenait *l'argenterie dorée*. L'argenterie *non dorée* fut remise lc/jl mai et jours suivants à la Monnaie de Lyon.

Le 15 juillet 1791, on exposa au Directoire du district que la suppression du chapitre de la Métropole qui fournissait aux dépenses du culte dans cette église lui ayant ôté toute ressource pour l'entretien du culte divin et la nation ayant disposé des biens du chapitre, le Directoire décida qu'il pourvoira à ces frais.

Le 16 septembre 1791 on ordonna que la couverture *en cuivre* de la grande Manécanterie sera remplacée *par dit, bois* et que le cuivre sera envoyé à la Monnaie.

Le 9 novembre 1791, le Directoire du district décida qu'il y avait lieu de s'occuper de la destination à donner à la partie de l'évèché inutile à i'évêque et aux écuries neuves qui y avaient été bâties..

Le 20 novembre 1792 on décida la vente de l'archevêché; on rend publique sa grande cour en démolissant sa grande grille; on ouvre une rue allant du pont à la place Saint-Jean et on examine si les bâtiments vieux et neufs de la Manécanterie servant de séminaire seront vendus avec l'archevêché ou réservés.

Mais le 25 novembre 1792 : « Le Direcloire du dislrict considérant que fous les cuivres, étaims, plombs, provenant des maisons religieuses ont été déposés dans le réfectoire de Saint-Pierre, dans la salle des pas-perdus de l'évèché et dans une cave de l'Hôtel-de-Ville sans que leur poids ait été constaté, a arrêté qu'il serait procédé par le poids de la ville à la pesée de ces métaux, en présence du président du dislrict. »

On avait oublié aussi de dresser un inventaire des tableaux enlevés aux églises et en décembre 1792 on chargea les citoyens Sicard, Carron et Sériziat, ainsi que le peintre Hennequin de faire cet inventaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un local spécial avait été affecté aux livres liturgiques; ce dépôt avait reçu le 14 décembre 1790, le nom de *Magasin des Livres liturgiques*, Que sont devenus ces livres?